EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-075
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	04/07/2023

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 18 Votants : 24

Sans condition de quorum,
car il s'agit d'une 2ème convocation faute de quorum à la 1ère convocation du 22 juin 2023

L'an 2023, le mardi 27 juin à 18h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : (Bonnefamille) ; Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Christian REY (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD (Roche) ; Patrick CASTAING, Brigitte GROIX Valérie MICHA-FRACHON, Joël TERRY (Saint-Georges d'Espéranche) ; (Saint-Just Chaleyssin) ; Christophe BADUFLE, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Daniel ANGONIN, Fabien BICHET, Isabelle BOUQUET, Michel CARLES, Monique DELAY, Vanessa DEVAUX, Julie GASS-VERNAY, Valérie GENDRIN, Ludovic HIRTH, Isabelle HUGOU, Laurence MUCCIARELLI, Murielle MUSTI, Alain NEPLE, André QUEMIN, Régis ROUSSEL, Maryline TASCIOTTI, Alexandra THOMAS, Aurélie VERNAY.

Procurations : Daniel ANGONIN à Patrick ROSET
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Ludovic HIRTH à Bernard JULLIEN
Laurence MUCCIARELLI à Christian REY
Murielle MUSTI à René PORRETTA
Aurélie VERNAY à Bernard COCHARD

MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE OYTIER SAINT OBLAS – AMENAGEMENT MOBILIER ET EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Classification contrôle de légalité : 1.7

Dans le cadre de la réhabilitation de la médiathèque de Oytier Saint-Oblas actuellement en cours, l'acquisition de mobilier et de matériel informatique est nécessaire.

Les dépenses HT sont estimées à 15 000€ pour l'aménagement mobilier et 5 000€ pour l'équipement informatique. Elles pourront faire l'objet d'une subvention de de l'Etat et/ou du Département.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER l'opération d'aménagement mobilier de la médiathèque de Oytier-Saint-Oblas pour un montant de dépenses prévisionnelles estimé à 15 000€ HT ;
- D'APPROUVER l'opération d'aménagement informatique de la médiathèque de Oytier-Saint-Oblas pour un montant de dépenses prévisionnelles estimé à 5 000€ HT ;
- D'AUTORISER le président à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	